



**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 1 of 14

Produit n°: a007

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit:

Nom comercial: BASWA Base. Plâtre en résine synthétique à base d'eau (sans solvant)

Identité des substances qui contribuent à la classification du mélange: 2-methylisothiazol-3(2H)-one

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées: Préparation acoustiquement efficace de revêtements de murs et de plafonds

Utilisations déconseillées: Il n'y a pas utilisation déconseillée si la fiche de données de sécurité est respectée

1.3 Fiche de données de sécurité du fournisseur:

BASWA acoustic AG

Rue : Marmorweg 10

Code postal /ville: CH-6283 Baldegg / Switzerland

Téléphone: +41 41 914 02 22

Fax: +41 41 914 02 20

E-Mail: info@baswa.com

Contact pour les informations techniques:

BASWA acoustic AG

E-mail: msds@baswa.com, téléphone: +41 41 914 02 11

1.4 Numéro de téléphone d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (service 24 heures sur 24): Switzerland: 145

A l'étranger: + 41 44 251 51 51

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon règlement (EC) No 1272/2008: GHS (Global harmonized System): Skin

Sens. 1A, H317

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué à la section 16.

2.2 Mention sur l'étiquette:

Selon règlement (EC) No 1272/2008, GHS (Global harmonized System):

**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 2 of 14

Produit n°: a007

Pictogramme de danger:



Signal word: Warning

Mention(s) de danger:

H317 : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Déclaration(s) de précaution :

P261 : Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/vêtements de protection/ protection des yeux/ protection du visage/protection auditive/...

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir un avis médical/attention.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Composition:

Contient: 2-methylisothiazol-3(2H)-un

2.1 Autres risques:

Les résultats des évaluations PBT et mPmB: Ce mélange ne répond pas aux critères du PBT conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.

Ce mélange ne répond pas aux critères applicables au mPmB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006

SECTION 3. PREMIERS SECOURS:

3.1 Substances:

Pas applicable

3.2 Mélanges:

Caractéristique chimique

Préparation à base de liants polymériques (dispersion aqueuse d'acrylate) avec des charges minérales (calcaire, marbre) et divers additifs organiques et inorganiques.

3.2.1 Les substances qui composent le mélange et qui représentent un danger pour la santé ou l'environnement selon le règlement (CE) n° 1272/2008, sont classées PBT / vPvB ou incluses dans la liste des substances candidates :

**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 3 of 14

Produit n°: a007

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration	Classification - Règlement (EC) No 1272/2008 (CLP)	Concentration spécifique limites, facteurs M
CAS No: 2682-20-4 CE No: 220-239-6 INDEX No: 613-326-00-9 REACH No: -	2-methylisothiazol-3(2H)-un	<0,01%	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % M = 10 M (Chronic)= 1

3.2.3 Composants soumis à des limites d'exposition professionnelle :

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration
CAS No: 1317-65-3 CE No: 215-279-6 INDEX No: - REACH No: -	Limestone (calcium carbonate)	<80%
CAS No: 13463-67-7 CE No: 236-675-5 INDEX No: - REACH No: 01-2119489379-17-0013	Titanium dioxide	≤0,7%
CAS No: 471-34-1 CE No: 207-439-9 INDEX No: - REACH No: -	Calcium carbonate	≤0,5%
CAS No: 9004-34-6 CE No: 232-674-9 INDEX No: - REACH No: -	Cellulose	<0,01%

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué à la section 16.

Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail : Voir la section 8.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Après un contact avec les yeux:

Après un contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. Gardez les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes et rincez-les. Consulter un médecin.

A la suite d'une inhalation:

Après une inhalation accidentelle de vapeur et de produits décomposés, sortir à l'air frais.

Après un contact sur la peau:



**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 4 of 14

Produit n°: a007

Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas de persistance de l'irritation cutanées consulter un spécialiste.

Après absorption:

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas d'indisposition consulter un médecin. Les granulés peuvent entraîner des dommages mécaniques sur les dents s'ils restent dans la bouche. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs :

Pas connus

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires:

Retirer le reste de particule solide de l'oeil (calcaire et granulé de marbre) à l'aide d'un coton tige

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau, poudre sèche, CO₂, mousse

Agents d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité :

Aucun - choisir l'agent d'extinction en fonction de l'incendie à proximité.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors d'un incendie, des produits de combustion toxiques peuvent être libérés (NO_x, CO, SO₂), et des monomères acryliques peuvent également être libérés

5.3 Conseil pour la lutte contre l'incendie:

Porter une protection respiratoire indépendante de l'air ambiant.

5.4 Indications complémentaires

Ne laissez pas l'eau d'incendie s'infiltrer dans les égouts.

SECTION 6. MESURES RELATIVES AUX ACCIDENTS

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pas de mesure spéciale à prendre. Informations concernant l'élimination voir la section 13, voir également les sections 7 et 8.

6.2 Précaution environnementale

Ne pas laisser entrer dans les égouts ou les cours d'eau.



**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 5 of 14

Produit n°: a007

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer mécaniquement. Utiliser des matériaux absorbants (sable, kieselguhr, liants universels, sciure, etc.)

6.4 Référence aux autres sections:

SECTION 8
SECTION 13

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Precautions for safe handling:

Information une manipulation sûre:

Si la manipulation est faite de manière appropriée, aucune information particulière n'est nécessaire.

Le traitement (ponçage ou broyage) du produit séché entraînera l'apparition de poussières. Les poussières qui ne peuvent être évitées doivent être nettoyées à intervalles réguliers. Il convient de prévoir un aspirateur et une bonne aération.

Porter des gants de protection imperméables et éviter le contact avec les yeux.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions:

Inapplicable - le produit est ininflammable. Aucune mesure n'est nécessaire.

7.1 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles:

Précautions pour les zones de stockage et les containers:

Ne stocker que dans des conteneurs d'origine. Gardez les conteneurs hermétiquement fermés.

Informations concernant le stockage en commun:

Pas de mesures nécessaires.

Détails supplémentaires pour le stockage:

Produit sensible au gel ! Température de stockage: + 5°C à + 49°C

Classe de stockage: 12

Application particulière: aucune

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.2 Utilisation finale spécifique

Aucune connue

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle:

**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 6 of 14

Produit n°: a007

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance CAS no	Valeur limite d'exposition professionnelle		Source
		Long terme	Court terme	
AGD(D)	Limite générale de poussière	3mg/m ³ a 10 mg/m ³		TRGS 900
Limit (B)	Cellulose CAS no 9004-34-6	10mg/m ³		GESTIS
Limit (CAN)	Cellulose CAS no 9004-34-6	10mg/m ³		GESTIS
Limit (F)	Cellulose CAS no 9004-34-6	10mg/m ³ aerosol inhalable		GESTIS
Limit (E)	Cellulose CAS no 9004-34-6	10mg/m ³ aerosol inhalable		GESTIS
Limit (CH)	Cellulose CAS no 9004-34-6	3mg/m ³ aérosol respirable		GESTIS
Limit (USA)	Cellulose CAS no 9004-34-6	15mg/m ³ Poussière totale 5mg/m ³ Poussière respirable		GESTIS
Limit (GB)	Cellulose CAS no 9004-34-6	10mg/m ³ aérosol respirable 4mg/m ³ aérosol respirable	20mg/m ³ aérosol respirable	GESTIS
Suisse -SUVA	Natural calcium carbonate CAS no 1317-65-3	10mg/m ³ Poussière inhalable 3mg/m ³ Poussière respirable		
Limit (ES)	Titanium dioxide CAS no 13463-67-7	10mg/m ³		INSTH 2019
MAK	Calcium carbonate CAS no 471-34-1	3mg/m ³ Poussière inhalable		Suisse-SUVA

8.1.2 Contrôle de l'exposition:

8.1.1 Equipement de protection personnel:

Protection pour la respiration: Si les mesures techniques sont respectées, pas de protection individuelle nécessaire.	
EPI:	Masque filtrant pour la protection contre les produits chimiques
Caracteristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit avoir un large champ de vision et une forme anatomique pour offrir une bonne étanchéité.
Norme CEN:	EN 136, EN 140, EN 405
Maintenance:	Ne pas stocker dans des endroits exposés à des températures élevées et dans des environnements humides avant utilisation. L'inhalation et les valves d'expiration de l'adaptateur facial doivent être spécialement contrôlés.
Observations:	Les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement doivent être lues attentivement. Les filtres seront fixés à l'équipement en fonction des caractéristiques de risque (particules et aérosols : P1-P2-P3, gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX), en les changeant selon les conseils du fabricant
Protection des mains: Si les mesures techniques sont respectées, pas de protection individuelle nécessaire.	
EPI:	Gants résistants aux produits chimiques non jetables
Caracteristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.. Avant l'utilisation, vérifiez la liste de produits chimiques contre lesquels les gants sont résistants.
Norme CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420

**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**




Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 7 of 14

Produit n°: a007

Maintenance:	Un calendrier pour le remplacement périodique des gants doit être établi afin de garantir qu'ils soient changés avant d'être imprégnés de contaminants. L'utilisation de récipients contaminés peut être plus dangereuse que l'absence d'utilisation, car le contaminant peut s'accumuler dans le composant matériel du gant.		
Observations:	Les gants présentant des fissures, des déformations ou lorsque la saleté extérieure risque de diminuer leur résistance doivent être immédiatement remplacés		
Material:	PVC (Polyvinyl chloride)	Temps de pénétration.):	> 480
		épaisseur du matériau (mm):	0,35
Protection des yeux: Si les mesures techniques sont respectées, pas de protection individuelle nécessaire.			
EPI:	Lunettes de sécurité à monture intégrée.		
Caracteristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.. Protection intégrale des yeux contre la poussière, les fumées, le brouillard et les vapeurs.		
Norme CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les conseils de fabrication. Utilisation recommandée en cas de risque de déversement.		
Observations:	Indicateurs de détérioration : coloration jaune, éraflures, fissures, etc.		
Protection de la peau: Si les mesures techniques sont respectées, pas de protection individuelle nécessaire.			
EPI:	Vêtements résistant aux produits chimiques		
Characteristics:	Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être bien ajustés Le niveau doit être réglé en fonction d'un paramètre d'essai appelé "temps de rupture" (BT breaking time) qui indique le temps que prend le produit chimique pour traverser la matière. CEN normative:		
Maintenance:	La conception des vêtements de protection doit faciliter leur positionnement correct et leur permanence sans déplacement, pendant la période d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, ainsi que des mouvements et des postures que l'utilisateur peut adopter pendant son activité.		
Observations:	Les instructions de conservation et de lavage doivent être fournies par le fabricant pour assurer une protection inchangée		
EPI:	Chaussures résistant aux produits chimiques et ayant des propriétés antistatiques		
Characteristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.. Vérifier la liste des produits chimiques contre lesquels les chaussures sont résistantes avant utilisation.		
Norme CEN:	EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345		
Maintenance:	Pour un entretien correct de ce type de chaussures de sécurité, il est essentiel de tenir compte des instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées en cas de signes de détérioration.		
Observations:	Les chaussures doivent être nettoyées régulièrement et sèches lorsqu'elles sont mouillées, mais sans les placer trop près d'une source de chaleur pour éviter les brusques changements de température.		

8.1.2 Contrôle de l'exposition environnementale:

Laver les mains avant les pauses, après la fin du travail et avant d'utiliser les installations sanitaires. Une pommade grasse pour la peau est recommandée pour les soins de la peau.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 8 of 14

Produit n°: a007

9.1.1 Apparence:

Forme: pâteuse
Couleur: Blanc (si pas coloré)
Odeur: Odeur typique des dispersions aqueuses d'acrylates. Pas d'odeur de styrène.

9.1.2 Données pertinentes pour la sécurité :

Description	Valeur	Méthode	Commentaires
pH (20 °C)	7.0 to 8.0	Laboratoire BASWA	
Point de fusion / - range (+°C)	approx. 0°C		Comme pour l'eau
Point d'ébullition (°C)	approx. 100°C		Comme pour l'eau
Point d'ignition (°C)	aucun		non inflammable
Risque d'explosion	aucun		non inflammable
Limite inférieure d'explosion	aucun		non inflammable
Limite supérieure d'explosion	aucun		non inflammable
Température d'ignition (°C)	aucun		non inflammable
Propriétés de promotion du feu	aucun		
Pression de la vapeur (°C)	Non testé		
Densité(g/c _m ³)	1.7 to 1.8	Laboratoire BASWA	
Densité en vrac (kg/m ³)			non applicable
Solubilité dans l'eau (g/l at 20°C)			non applicable
Coefficient de répartition n-octanol /water (Kow)	1.51	Laboratoire BASWA	
Viscosité dynamique (mPas/20 °C)	7000 to 8000	Viscosimeter VT2- Plus (co. Thermo)	
Temps d'écoulement			Pas déterminé
Pression de vapeur			Pas déterminé
Vitesse d'évaporation			Pas déterminé
Test de séparation des solvants			Pas déterminé
Teneur en solvants		Laboratoire BASWA	Eau
Conductivité			Pas déterminé
Point de fusion / intervalle de fusion			Pas déterminé
Corrosion			Pas déterminé
Mixibilité	possible		Dans l'eau
Groupe gazier			non applicable
Température d'inflammation spontanée	aucun		non inflammable

9.2 Autre information:

Les données indiquées dans la section 9 sont des valeurs typiques pour le produit et ne peuvent être considérées comme des spécifications de produit ou d'approvisionnement.

**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Réglement (UE) No 2015/830EC
Réglement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 9 of 14

Produit n°: a007

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Pas de décomposition lors d'un stockage normal. Voir également les produits de combustion selon la section 5.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune

10.4 Conditions à éviter:

Protéger du gel et de la chaleur. Voir section 7.

10.5 Matériaux Incompatibles:

Aucun

10.6 Risques de décomposition des produits:

Aucune, si elle est stockée et utilisée de manière appropriée.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Information sur les effets toxicologiques:

No experimental data of the mixture relative to their toxicological properties available

a) Toxicité aigue:

Substance Acute Toxicity estimated (ATE)	
Oral ATE	>2000 mg/Kg
Skin ATE	>2000 mg/Kg
inhalation ATE	>20 mg/L
2-methylisothiazol-3(2H)-one	
DL ₅₀ oral	>2000 mg/kg (rat, OECD423)
DL ₅₀ dermic	>2000 mg/kg (rat, OECD402)
CL ₅₀ inhalation	>20 mg/L

b) Corrosion/irritation de la peau

En cas de contact prolongé avec la peau, une irritation est possible.

c) Sérieux dommage/irritation des yeux.

Légèrement irritant.

**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 10 of

14

Produit n°: a007

d) Respiration et sensibilité de la peau

Peut causer une réaction allergique sur la peau.

e) STOT-exposition unique ; STOT-exposition répétée

Les critères de classification ne sont pas remplis.

f) STOT-exposition unique

Les critères de classification ne sont pas remplis.

g) Cancérogénicité

Les critères de classification ne sont pas remplis.. Le produit ne contient ni quartz cristallin ni autres composants siliceux. Le produit ne contient pas non plus de fibres minérales ayant une action cancérogène.

h) Mutagénicité des cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis.. Non mutagène (OCDE 471 / EPA 84-4) par rapport au 1, 2-Benzisothiazoline-3-one.

i) Toxicité pour la reproduction

Les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Risque d'aspiration

Les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Remarques générales:

Il n'y a pas de données disponibles pour ce produit. Les informations énumérées sont basées sur des profils de données concernant la composition de matériaux similaires. La classification toxicologique du produit a été effectuée sur la base des résultats de la procédure de calcul des directives générales de préparation.

SECTION 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité:

Pas de toxicité aiguë ni d'effets nocifs à long terme de matériaux très toxiques pour le monde aquatique.

2-methylisothiazol-3(2H)-un				
	Paramètre	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Algue à court terme	CL ₅₀ =8,4 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OECD201	72 heures
Toxicité aiguë à court terme, Aquatique invertébrés	CE ₅₀ =32 mg/l	<i>Dafnia Magna</i>	OECD 202	48 heures

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :



**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 11 of
14

Produit n°: a007

Aucune donnée disponible.

12.3 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible.

12.4 Résultats de l'évaluation du PTB et du vPvB

Aucune donnée disponible.

12.5 Autres effets négatifs :

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Waste treatment methods:

Élimination / Déchets (Produit) :

Après consultation de l'organisme d'élimination et des autorités compétentes et en respectant les règles techniques nécessaires, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. De plus petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Clé EAK/AVV-déchets :

08 01 20 (produit sous forme de pâte)

08 01 12 (produit durci)

15 01 02 (conteneur nettoyé)

08 01 20 (conteneur contaminé)

Emballage:

Les récipients qui n'ont pas été nettoyés doivent être éliminés de la même manière que la préparation.

13.2 Indications complémentaires:

Recommandation : Les conteneurs nettoyés doivent être amenés au recyclage des plastiques (PP).

SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU:

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition correct de l'ONU:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de risque de transport :

Non réglementé



**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Produit n°: a007

Imprimé le: 22/10/2019 Page 12 of
14

14.4 Groupe d'emballage:

Non réglementé

14.5 Risques sur l'environnement:

Non réglementé

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur.

Non réglementé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au code IBC :

Non réglementé

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et les modifications :

RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

RÈGLEMENT (UE) 2018/1480 DE LA COMMISSION du 4 octobre 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et rectifiant le règlement (UE) 2017/776 de la Commission

RÈGLEMENT (UE) 2018/669 DE LA COMMISSION du 16 avril 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

RÈGLEMENT (UE) 2019/521 DE LA COMMISSION du 27 mars 2019 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques, mise à niveau conformément au règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1906/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59 Liste des candidats : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, annexe XIV Substances soumises à autorisation, tel que modifié : Non présentes ou non présentes en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à des restrictions applicables à la mise sur le marché et à l'utilisation : Non présentes ou non présentes en quantités réglementées.



**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Produit n°: a007

Imprimé le: 22/10/2019 Page 13 of
14

SEVESO III : DIRECTIVE 2012/18 / UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 relative la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et modifiant puis abrogeant la directive 96/82 / CE : Section 7

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

16.1 Législation applicable en matière de fiches de données de sécurité :

Cette FDS a été rédigée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'élaboration des FDS du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), mise à jour conformément au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015.

16.2 Texte des déclarations H, qui sont visées aux sections 2 et 3 :

16.3 Règlement n°1272/2008 (CLP):

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Dom. yeux. 1: Sérieux dommage pour les yeux. Catégorie 1
Peau Corr. 1B: Corrosion de la peau. Catégorie 1
Skin Sens 1A: Skin sensitization. Category 1A.
Aigue Tox. 2: Toxicité aigue. Catégorie 2.
Aigue Tox. 3: Toxicité aigue. Catégorie 3.
Aquatique aiguë1: Toxicité aquatique à court terme (Aigue). Catégorie 1.
Aquatic Chronique 1: Toxicité aquatique à long terme (Chronique). Catégorie 1.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H311: Toxique si en contact avec la peau.
H314: Cause des grosses brûlures sur la peau et des dommages sur les yeux.
H315: Cause une irritation de la peau.
H317: Peut causer une réaction allergique de la peau.
H318: Cause de sérieux dommages sur la peau.
H330: Fatal si inhalé.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, effets durables.

16.4 Abréviations et acronymes:

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals.
CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
CE: European List of Notified Chemical Substances.
CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
LD50: Lethal dose, 50 percent.
LC50: Lethal concentration, 50 percent.
EC50: Median Effective Concentration.
PBT: Persistent, bioaccumulative, toxic.
mPmB: Very persistent, very bioaccumulable.



**Fiche de données de sécurité conforme avec le règlement EC no. 1907/2006
Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Base**

Version:4 (remplace version 3 of 16/05/2017)

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019 Page 14 of

14

Produit n°: a007

TWA: Threshold limit value.
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration.
DNEL: Derived no-effect level.
PNEC: Predicted No Effect Concentration.
IUPAC: Organic nomenclature.

16.5 Principales sources bibliographiques:

<http://esis.jrc.ec.europa.eu>

<http://echa.europa.eu>

<http://euophrac.eu>

<http://echemportal.org>

<http://toxnet.nlm>

<http://inchem.org>

<http://epa.gov>

<http://insh.es>

16.6 Méthodes d'évaluation des informations:

Article 9 du règlement n°1272/2008 (CLP).

La classification des mélanges est basée, en général, sur les méthodes de calcul des substances, conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. Voir la section 9 pour les propriétés physico-chimiques, la section 11 pour les informations toxicologiques et la section 12 pour les informations écologiques.

16.7 Modification des versions précédentes:

REPLACER LA VERSION 3 (16/05/2017)

Mise à jour des sections 1, 2, 3, 11, 12, 15 et 16 de la présente fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2018/1480 de la Commission du 4 octobre 2018.

Il est conseillé d'effectuer une formation de base en matière de sécurité et d'hygiène du travail pour assurer une manipulation correcte du produit

CLAUSE DE NON-REONSABILITE:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur. Les informations données sont uniquement conçues comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et ne peuvent être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte. Les données indiquées correspondent à nos connaissances actuelles et ne constituent pas une garantie de propriétés. Les destinataires de notre produit doivent respecter, sous leur responsabilité, les règles et réglementations en vigueur.